



Western Economic
Diversification Canada

Diversification de l'économie
de l'Ouest Canada

Rapport de l'industrie sur le secteur des technologies environnementales de l'Ouest canadien

Préparé par



Au nom de
L'industrie des technologies environnementales du
Canada

Janvier 2005

Canada 

Table des matières

<u>Sujet</u>	<u>Numéro de page</u>
Résumé	3
Introduction.....	9
Contexte.....	12
Mise en œuvre des recommandations.....	13
• Projets de démonstrations.....	13
• Régimes réglementaires	15
• Incitatifs fiscaux.....	18
• Approvisionnement écologique	21
Autres recommandations.....	23
Conclusion	23
Annexe I – Le processus de validation	25
Annexe II – Perceptions de l'industrie environnementale de l'Ouest canadien	33

Résumé

Dans le cadre du Forum sur les technologies environnementales qui a eu lieu à Vancouver en décembre 2003, M. Paul Martin, alors premier ministre désigné, a reconnu l'importance des technologies environnementales et de leur contribution possible pour éviter d'éventuels problèmes écologiques que pourrait entraîner l'industrialisation des pays en développement.

Il a mis les participants au défi de lui présenter quelques propositions permettant de concrétiser ce potentiel et de relier les technologies environnementales aux autres priorités établies par son gouvernement relativement aux villes, au renouvellement des infrastructures, aux soins de santé, à l'énergie et aux Premières nations.

Pendant ce Forum, et à d'autres moments, le premier ministre a énoncé son désir de réajuster les politiques et les mesures incitatives afin de positionner le Canada parmi les chefs de file des énergies de remplacement, de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie. Il a dépeint une vision d'un Canada qui serait un leader mondial dans le développement et la mise en application de technologies environnementales novatrices, et il a exprimé sa volonté de faire tout ce qui est nécessaire pour faire du secteur de l'environnement une des forces importantes de l'économie canadienne.

Le défi qu'il a lancé a donné lieu à un vaste processus de discussion et de consultation avec des groupes de l'industrie et d'autres intervenants de toutes les provinces de l'Ouest canadien. En utilisant les conclusions du Forum comme fondement de la discussion, on a mis sur pied des tables rondes et des enquêtes pour cerner les besoins et les souhaits du secteur, et pour les transformer en recommandations pour des actions concrètes. Le présent rapport est le résultat de ce processus.

En résumé, le secteur des technologies environnementales a cerné trois recommandations clés comme priorité pour permettre à l'Ouest canadien de contribuer de manière significative à la vision de M. Martin pour un « Canada plus durable » :

- ❖ Fournir un soutien à des projets de démonstration;
- ❖ Adopter des régimes réglementaires qui favorisent le développement et le déploiement de technologies environnementales novatrices;
- ❖ Mettre en place des incitatifs fiscaux en vue de promouvoir l'adoption rapide des nouvelles technologies environnementales.

L'industrie a également exprimé un appui important à l'adoption de politiques d'approvisionnement écologique pour les achats gouvernementaux.

Même si l'industrie a exprimé un grand appui à la vision d'un Canada durable du premier ministre, de nombreux chefs de file de l'industrie consultés se sont dit préoccupés par l'état de leur secteur (voir l'annexe II).

La plupart des personnes interrogées dans cette industrie estimaient que l'avenir de leur entreprise était prometteur, mais, en général, elles ont articulé des points de vue assez tièdes sur l'état du secteur des technologies environnementales en qualifiant son avenir de « passable » seulement.

Ces résultats ne sont pas surprenants. D'autres études sur le secteur des entreprises de l'environnement au Canada ont énoncé des conclusions semblables. Dans ce secteur, on trouve surtout des entreprises de taille petite ou moyenne qui fournissent de l'expertise, des technologies et des services à des clients du secteur public ou à des administrations publiques. Ces entreprises consacrent tout leur temps à répondre aux demandes du marché canadien, malgré le vaste potentiel du marché international des biens et des services environnementaux.

Bien que les entreprises de ce secteur souhaitent vraiment prendre de l'expansion, elles ne possèdent pas les ressources financières et la capacité en gestion nécessaires pour s'engager dans de vastes activités de développement technologique ou de pénétration de nouveaux marchés. Bien que nombre d'entre elles soient reconnues pour la haute qualité de leurs technologies et de leur savoir-faire, très peu produisent vraiment des biens et des services pour les marchés d'exportation.

Le Forum des technologies environnementales de décembre 2003 et le processus de consultation qui a suivi ont fourni une excellente occasion d'articuler des recommandations claires et précises sur ce que le gouvernement fédéral peut faire de concert avec l'industrie pour surmonter ces obstacles.

Les recommandations énoncées dans le présent document visent à guider le gouvernement dans ses efforts pour créer un Canada durable et à aider le secteur environnemental de l'Ouest canadien à mieux coordonner sa contribution à ce processus. Leur objectif simple et direct se décrit en trois mots : démonstration, règlements et innovation.

Dans un ordre d'importance décroissant, l'industrie des technologies environnementales de l'Ouest canadien émet les recommandations suivantes :

Première priorité : Projets de démonstration

1. En partenariat avec l'industrie, le gouvernement du Canada doit donner son appui à une série de projets de démonstration qui mettront en évidence les technologies environnementales et l'expertise correspondante dont jouit l'Ouest canadien et qui encourageront leur adoption rapide, tant au Canada qu'à l'étranger.

Commentaires : Les intervenants de l'industrie sont d'avis que les projets de démonstration constituent un moyen efficace de mettre en valeur l'excellence des entrepreneurs canadiens dans tous les secteurs reliés à l'environnement et de pénétrer de nouveaux marchés. L'Ouest canadien a beaucoup à offrir au monde sur le plan des technologies innovatrices et des solutions durables dans les domaines de l'énergie, de la foresterie, de l'agriculture, de l'eau potable et des eaux usées, de l'assainissement des lieux contaminés, des villes durables et des changements climatiques. Les intervenants ont souligné que le Colloque mondial des villes de 2006, à Vancouver, et les Jeux Olympiques d'hiver de 2010, à Vancouver et à Whistler, constituent deux événements propices à des projets de démonstration pour l'Ouest canadien.

En travaillant main dans la main dans le cadre d'un programme de projets de démonstration technologiques transparent et à long terme, l'industrie, la collectivité des chercheurs et des organismes clés du gouvernement peuvent développer et mettre en valeur des solutions réalistes à des problèmes environnementaux pressants.

Deuxième priorité : Des règlements intelligents

2. Le gouvernement du Canada doit mettre en place un régime réglementaire qui favorisera le développement et l'adoption rapide de technologies et de solutions environnementales viables dans tout l'Ouest canadien.

Commentaires : On reconnaît que le secteur des technologies environnementales est largement façonné par des régimes réglementaires sur les plans locaux, provinciaux et nationaux. Les intervenants de l'industrie croient que les règlements sont une responsabilité partagée dans laquelle les administrations publiques, les citoyens et l'industrie ont tous un rôle actif à jouer. Des systèmes réglementaires intelligents peuvent générer des avantages sociaux et environnementaux, tout en créant une économie concurrentielle et innovatrice qui attire les investisseurs et les travailleurs qualifiés.

En conférant le plus d'efficacité possible aux règlements et en permettant une plus grande souplesse quant à la façon d'atteindre les résultats, ces régimes peuvent favoriser considérablement le développement et l'adoption rapide des technologies et des solutions innovatrices de l'Ouest canadien.

Des règlements intelligents peuvent comprendre la révision et la mise à jour des règlements fédéraux en vigueur afin d'enlever les obstacles à l'innovation, d'augmenter les incitatifs pour la mise en application de nouvelles technologies environnementales et de favoriser des changements semblables aux régimes réglementaires provinciaux et municipaux.

Troisième priorité : Incitatifs fiscaux

3. En travaillant étroitement avec le milieu des affaires, le gouvernement fédéral devrait proposer des mesures fiscales et d'autres mesures financières, pour encourager les investissements de capitaux dans les technologies environnementales et propres novatrices. Ces mesures, d'une portée semblable au crédit d'impôt national proposé pour l'innovation et la productivité, pourraient s'inspirer du modèle du crédit d'impôt de la Colombie-Britannique visant à améliorer l'accès à des capitaux de risque aux nouvelles entreprises qui a connu un grand succès.

Commentaires : Bien que cette recommandation soit très claire, sa mise en œuvre nécessitera des efforts considérables et beaucoup de temps. On doit examiner des incitatifs fiscaux comme des crédits d'impôts provinciaux pour la recherche et le développement, des incitatifs pour l'énergie renouvelable et d'autres mesures afin de déterminer l'impact économique général et le potentiel pour le développement technologique.

En plus de ces trois priorités, les intervenants croient également que le pouvoir d'achat du gouvernement fédéral peut s'avérer très efficace pour stimuler l'adoption rapide de produits, de services et de technologies environnementales et éconergétiques. À cette fin, on incite le gouvernement fédéral à agir rapidement pour faire de son engagement une réalité relativement à un approvisionnement écologique de biens et de services par les ministères et les organismes fédéraux. Cet engagement comprendrait aussi des normes du système d'évaluation des bâtiments écologiques LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) (ou un système semblable) pour toute nouvelle construction recevant du financement du gouvernement fédéral.

Dans un contexte plus vaste, on a souligné un appui considérable au sein de l'industrie pour la vision du premier ministre de développer et de mettre en application de nouvelles technologies environnementales afin de créer un Canada plus durable, de permettre aux entreprises d'être concurrentielles sur les marchés internationaux et d'attirer des investissements et des entrepreneurs de partout au monde. Pour réaliser cette vision, il faudra poursuivre les treize initiatives soulignées par le ministre de l'Environnement dans sa réponse au discours du Trône (voir l'encadré à la fin de la présente section).

Les intervenants de toutes les provinces de l'Ouest ont clairement exprimé leur volonté de travailler avec le gouvernement fédéral en vue de réaliser cette vision et de poursuivre les treize initiatives articulées par le ministre de l'Environnement.

Le processus de consultation qui a mené aux recommandations ci-dessus a compris des tables rondes de l'industrie et des sondages électroniques gérés par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. On a adopté cette approche pour obtenir le plus de points de vue possible de l'industrie et les intégrer ensuite dans la formulation des recommandations au premier ministre.

On croit qu'on aura besoin de mécanismes de consultation semblables, dirigés par l'industrie, afin de faciliter des partenariats entre l'industrie et le gouvernement en vue de mettre en œuvre les recommandations choisies et de poursuivre les treize initiatives décrites ci-dessous.

Enfin, on se doit de souligner que le présent rapport est largement fondé sur les études menées pour préparer le Forum des technologies environnementales, des documents de travail préparés au cours des consultations dans tout l'Ouest avec des intervenants après le Forum, et les conclusions d'un sondage électronique mené dans tout l'Ouest par Ipsos-Reid Corporation (voir l'annexe I). Le présent rapport a été préparé par GLOBE Foundation of Canada qui a participé activement à toutes les étapes de cette activité.

Il est néanmoins essentiel de noter que le présent document n'est pas un rapport de la GLOBE Foundation ou d'Ipsos-Reid. Il s'agit plutôt de l'expression des préoccupations, des idées et des recommandations de centaines de Canadiens de l'Ouest qui souhaitent faire du secteur des technologies de l'Ouest canadien un contributeur solide et dynamique d'un Canada durable et de la durabilité à l'échelle internationale.

**Treize initiatives qui nous aideront à rendre notre environnement plus sain et
notre économie plus forte**

1. Le gouvernement veillera, en collaboration avec ses partenaires, à intégrer systématiquement le développement durable dans les processus décisionnels.
2. Le gouvernement collaborera avec le secteur privé à favoriser la commercialisation des meilleures technologies environnementales de pointe. Des investissements considérables effectués grâce au produit de la vente de nos actions dans la société Pétro Canada appuieront le développement et le déploiement de ces technologies.
3. Le gouvernement consolidera les évaluations environnementales fédérales, et œuvrera avec les provinces et les territoires à mettre en place au Canada un processus d'évaluation unique et plus efficace.
4. D'ici 2006, le gouvernement assujettira ses achats à une nouvelle politique d'approvisionnement écologique.
5. Le gouvernement présentera des mesures législatives qui mettront davantage l'accent sur l'intégrité écologique des parcs nationaux de notre pays.
6. Le gouvernement accordera plus d'importance à l'énergie.
7. Le gouvernement soutiendra la production d'énergie éolienne et stimulera cette dernière en quadruplant le programme d'Encouragement à la production d'énergie éolienne.
8. De concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec d'autres parties intéressées, le gouvernement définira et mettra en œuvre un plan national relatif aux changements climatiques.
9. Le gouvernement travaillera en collaboration avec les États-Unis et des organismes comme la Commission mixte internationale à résoudre des problèmes qui relèvent de questions comme la qualité de l'air, l'eau et les espèces envahissantes.
10. Le gouvernement présentera la nouvelle génération de programmes relatifs aux Grands Lacs et au Saint-Laurent.
11. Le gouvernement ira de l'avant avec son plan d'action pour les océans.
12. Par le biais du *Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités du Canada*, le gouvernement permettra aux municipalités de prendre les engagements financiers à long terme qui s'imposent pour contrer l'étalement urbain et financer de nouveaux projets d'infrastructure durable.
13. Le gouvernement élaborera une stratégie globale pour le Nord destinée à protéger l'environnement nordique.

**Extrait des notes pour une allocution de l'honorable Stéphane Dion, c.p., député,
Ministre de l'Environnement du Canada, en réponse au discours du Trône
Chambre des Communes, Ottawa, le 19 octobre 2004**

Rapport de l'industrie sur le secteur des technologies environnementales dans l'Ouest canadien

Introduction

« Sur la scène internationale, il ne fait aucun doute que la Chine et l'Inde sont en voie de devenir d'énormes puissances économiques. Si le développement de ces deux pays se fait de la même manière que celui des pays industrialisés comme le Canada, cependant, il aura des conséquences catastrophiques sur l'environnement. La technologie qui naîtra en bonne partie de [l'Ouest canadien], permettra de résoudre ces problèmes. »

C'est par ces mots que M. Paul Martin, alors premier ministre désigné, a ouvert la discussion avec plus de 130 dirigeants d'entreprises de l'Ouest canadien ainsi qu'avec des représentants d'universités, d'organisations sans but lucratif et d'organisations gouvernementales sur le développement, la commercialisation et l'adoption des technologies environnementales de l'Ouest canadien.

Le Forum des technologies environnementales de l'Ouest canadien organisé par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, qui a eu lieu à Vancouver le 5 décembre 2003, a été une plaque tournante pour un examen approfondi des forces, des faiblesses et des possibilités de ce secteur en pleine émergence. Il représente aussi une étape importante vers une économie durable sur le plan environnemental et social pour le Canada.

M. Martin a parlé du rôle important des technologies innovatrices pour stimuler le développement économique et aider à trouver des solutions aux problèmes sociaux et de santé. Il a spécifiquement mentionné les conditions inacceptables dans lesquelles vivent de nombreuses collectivités autochtones et son engagement à l'égard d'un nouveau pacte pour les villes canadiennes. Il a souligné son engagement personnel à faire du Canada un chef de file international dans la mise en œuvre de solutions environnementales durables, un engagement qu'il a réitéré dans les mois suivants dans deux discours du Trône et dans le budget fédéral de mars 2004.

Dans ses observations finales, M. Martin a lancé aux participants du Forum le défi de présenter des moyens clairs et précis par lesquels le gouvernement pourrait contribuer à stimuler l'industrie. « [TRADUCTION] Présentez-nous des suggestions

concrètes », a déclaré M. Martin, « pas des propositions vagues ou des listes interminables de souhaits irréalisables ».

Le défi qu'il a ainsi lancé a été le point de départ d'un vaste processus de discussion et de consultation avec des groupes de l'industrie et d'autres intervenants de tout l'Ouest canadien sur une période de plusieurs mois. À partir des conclusions du Forum, on a lancé des discussions, des groupes de travail, des tables rondes et un vaste sondage électronique afin d'évaluer de manière exacte les besoins et les souhaits des principaux intervenants dans le secteur et de les transformer en recommandations pour des actions concrètes du gouvernement.

Ce processus a permis d'articuler trois recommandations confirmées par les représentants du secteur des technologies environnementales. Ces trois recommandations sont les suivantes, en ordre d'importance :

1. En partenariat avec l'industrie, le gouvernement du Canada doit donner son appui à une série de projets de démonstration qui mettront en évidence les technologies environnementales et l'expertise correspondante dont jouit l'Ouest canadien et qui encourageront leur adoption rapide, tant au Canada qu'à l'étranger.
2. Le gouvernement du Canada doit mettre en place un régime réglementaire qui favorisera le développement et l'adoption rapide de technologies et de solutions environnementales viables dans tout l'Ouest canadien.
3. En travaillant étroitement avec le milieu des entreprises, le gouvernement du Canada doit proposer des mesures financières et autres pour encourager les investissements de capitaux dans les technologies environnementales et propres novatrices, d'une portée semblable au crédit d'impôt pour l'innovation et la productivité recommandé par le Conseil national de recherches du Canada et qui a connu un grand succès en Colombie-Britannique en offrant un financement aux premières étapes du développement.

En plus de ces trois priorités, les intervenants croient également que le pouvoir d'achat du gouvernement fédéral peut s'avérer très efficace pour stimuler l'adoption rapide de produits, de services et de technologies environnementales et énergétiques. À cette fin, on incite le gouvernement fédéral à agir rapidement pour faire de son engagement une réalité relativement à un approvisionnement écologique de biens et de services par les ministères et les organismes fédéraux. Cet engagement comprendrait aussi des normes du système d'évaluation des bâtiments écologiques LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) (ou

un système semblable) pour toute nouvelle construction recevant du financement du gouvernement fédéral.

En tenant compte du fait que le premier ministre a bien souligné qu'il ne voulait pas recevoir des propositions vagues ou des listes interminables de souhaits irréalisables, le présent rapport approfondit ces brefs énoncés et les articule en recommandations concrètes menant à des actions réalisables. Il le fait avec l'appui d'un processus de validation large et exhaustif auquel ont participé des intervenants de toutes les provinces de l'Ouest unis par la conviction que l'Ouest peut être un facteur déterminant en fournissant à un monde qui en a fortement besoin des solutions environnementales innovatrices.

Bien que les observations et les recommandations énoncées dans le présent rapport soient fondées sur des consultations et des sondages dans l'Ouest canadien, on reconnaît que bon nombre d'entre elles peuvent avoir des implications plus vastes et peuvent nécessiter des mesures de portée nationale de la part du gouvernement fédéral. Pour cette raison, quelques-unes des recommandations ont été articulées en fonction des treize points du programme du gouvernement déjà définis comme le chemin à suivre pour un Canada plus durable.

Comme l'a souligné le premier ministre dans le cadre du Forum sur les technologies environnementales, « le gouvernement ne doit pas choisir de gagnants dans l'industrie, mais il est de son devoir de choisir des industries gagnantes ».

Comme en témoigne le présent rapport, le Canada possède les compétences et un plan pour faire partie de l'industrie des technologies environnementales.

Enfin, on peut souligner que le présent rapport est largement fondé sur les études menées pour préparer le Forum des technologies environnementales, des documents de travail préparés au cours des consultations dans tout l'Ouest avec des intervenants après le Forum, et les conclusions d'un sondage électronique mené dans l'Ouest par Ipsos-Reid Corporation (voir l'annexe I). Le présent rapport a été préparé par la GLOBE Foundation of Canada qui a participé activement à toutes les étapes de cette activité.

Il est néanmoins essentiel de mentionner que le présent document n'est pas un rapport de la GLOBE Foundation ou d'Ipsos-Reid. Il s'agit plutôt de l'expression des préoccupations, des idées et des recommandations de centaines de Canadiens de l'Ouest qui souhaitent faire du secteur des technologies environnementales de l'Ouest canadien un contributeur solide et dynamique d'un Canada durable et de la durabilité à l'échelle internationale.

Contexte

En décembre 2003, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a organisé le Forum sur les technologies environnementales à Vancouver dans le but de favoriser la croissance de ce secteur dans l'Ouest canadien. Dans le cadre de ce Forum, M. Paul Martin, alors premier ministre désigné, a lancé aux participants le défi de présenter une nouvelle vision de partenariats entre l'industrie et le gouvernement, et leur a demandé de lui présenter des propositions concrètes pour faire progresser le secteur des technologies environnementales.

Un certain nombre de recommandations sont ressorties de cette journée de discussion, notamment :

- ❖ Des mécanismes de réglementation et des structures de programmes qui appuient l'industrie et qui sont harmonisés pour tous les ordres de gouvernement.
- ❖ Une meilleure information commerciale et de l'aide pour permettre aux solutions et aux produits environnementaux canadiens de percer sur les marchés avec un important potentiel commercial.
- ❖ Des incitatifs fiscaux favorisant les investissements dans ce secteur et l'adoption de ces technologies aux premières étapes de leur commercialisation.
- ❖ Des centres d'excellence qui favoriseraient le développement et la commercialisation de technologies, de produits et de services environnementaux.
- ❖ Des projets de démonstration permettant de montrer l'application des solutions environnementales novatrices de l'Ouest canadien.

Dans le cadre du Forum, on a reconnu que le secteur des technologies environnementales devait relever un certain nombre de défis. Des études commandées en préparation du Forum ont révélé que ce secteur est très fragmenté et dominé par de petites entreprises qui ont une clientèle locale et dont le travail est régi par des règlements gouvernementaux.

Il existe de nombreux débouchés sur les marchés internationaux et domestiques, mais peu de ces possibilités se concrétisent. La plupart des entreprises de ce secteur ne possèdent pas les capitaux et les capacités de gestion nécessaires pour mener de vastes activités de développement technologiques ou pour pénétrer les marchés internationaux. On note également certaines préoccupations sur ce qui est perçu comme un manque de coordination et de cohérence parmi les programmes gouvernementaux conçus pour aider ce secteur, et le fait qu'il n'existe pas de solide association de l'industrie, tant à l'échelle nationale que régionale, ce qui diminue la capacité de croissance du secteur.

Reconnaissant ces préoccupations, ainsi que le besoin de fournir un cadre cohérent et harmonisé qui permettrait de mettre en œuvre les recommandations énoncées pendant le Forum des technologies environnementales, on a organisé dans l'Ouest canadien un ensemble d'ateliers et de tables rondes de suivi rassemblant des groupes de l'industrie.

Mise en œuvre des recommandations

Bien que les recommandations énoncées ci-dessus soient fondées sur des consultations et des sondages dans l'Ouest canadien, on reconnaît que bon nombre d'entre elles peuvent avoir des implications plus vastes et peuvent nécessiter des mesures de portée nationale de la part du gouvernement fédéral. Pour cette raison, quelques-unes des recommandations qui apparaissent dans les pages suivantes ont été articulées en fonction des treize points du programme du gouvernement déjà définis comme le chemin à suivre pour un Canada plus durable.

Les intervenants de l'Ouest canadien consultés ont fortement insisté pour que les stratégies axées sur l'action qui pourraient émerger du présent rapport reflètent l'approche de collaboration entre les entreprises et le gouvernement qui a imprégné avec succès tout le processus, avant, pendant et après le Forum sur les technologies environnementales. À cette fin, un certain nombre des recommandations ont été façonnées pour aider à fournir des mécanismes appropriés pour la participation de l'industrie à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.

Par ordre d'importance, voici les principales recommandations des représentants du secteur des technologies environnementales de l'Ouest canadien :

- ❖ Fournir un soutien à des projets de démonstration;
- ❖ Adopter des régimes réglementaires qui favorisent le développement et le déploiement de technologies environnementales novatrices;
- ❖ Mettre en place des incitatifs fiscaux qui font la promotion de l'adoption rapide de nouvelles technologies environnementales.

Ces différents points sont expliqués de manière plus détaillée ci-dessous.

Premier choix : Projets de démonstration

Recommandation : Le gouvernement fédéral devrait fournir du soutien et du financement à des projets de démonstration. Cela signifie qu'il fournirait les cadres financiers et réglementaires nécessaires pour aider le développement de projets spécifiques

permettant de mettre à l'essai et en valeur des solutions et des produits environnementaux qui pourraient améliorer la qualité de vie dans les villes et les collectivités du Canada et d'ailleurs.

Le Rapport final sur le Forum sur le des technologies environnementales de l'Ouest canadien (décembre 2003) recommandait un programme à l'appui de projets pilotes ou de démonstration, surtout pour des sites de mise en valeur à grande échelle en milieu urbain. Par ce moyen, on pourrait mettre à l'essai, vérifier et montrer des technologies, des produits et des services environnementaux en vue d'attirer des clients nationaux et internationaux, et de favoriser leur adoption rapide par les industries locales et les municipalités. Ce concept a été discuté en profondeur dans le cadre des consultations qui ont suivi dans les différentes régions, et il a été perçu comme une grande priorité dans chacune de ces régions.

Par exemple, les intervenants du Manitoba ont souligné dans le cadre de leurs tables rondes de consultation que les projets de démonstration offrent un double avantage parce qu'ils fournissent la possibilité de mettre le concept à l'essai dans un fonctionnement à l'échelle tout en fournissant la possibilité d'élaborer un dossier sur ce fonctionnement, ce qui est essentiel pour les entreprises qui souhaitent exporter leurs produits ou leurs services. Les intervenants de Calgary ont pressé le gouvernement d'augmenter le financement pour des projets de démonstration afin de combler les graves lacunes à cet égard pour les nouvelles technologies développées en Alberta, notamment le peu de consommateurs et d'entreprises du secteur privé prêts à adopter rapidement ces nouvelles technologies.

Les intervenants de la Colombie-Britannique ont carrément souligné le besoin d'un appui financier du gouvernement pour des projets de démonstration ciblant des solutions environnementales, avec un accent spécial sur les projets qui pourraient satisfaire les exigences des Jeux Olympiques de 2010 en matière de durabilité pour l'énergie, les matériaux et l'eau, ainsi que pour des projets d'infrastructure qui reçoivent du financement fédéral.

Un grand nombre d'intervenants ont déclaré croire qu'on n'avait pas besoin d'un « nouveau » financement pour un programme qui ciblerait des projets de démonstration, mais que les gouvernements devraient financer les primes de risque associées à l'adoption de technologies nouvelles et durables. On a notamment mentionné les Jeux olympiques de Sydney où on a utilisé l'énergie solaire comme source énergétique et où le gouvernement a pris en charge la prime des coûts marginaux et atténué les risques réglementaires.

Les intervenants ont cependant émis des opinions différentes quant aux façons de choisir et de financer des projets de ce genre. Alors que la plupart des intervenants ont déclaré qu'il était essentiel de présenter et de mettre en valeur l'excellence de l'Ouest canadien en matière de solutions environnementales, d'autres ont mentionné que le financement de projets de démonstration sur une base ponctuelle n'était pas à conseiller.

Certains intervenants se sont dits préoccupés par le fait que des sites ou des installations de démonstration isolés pourraient ne constituer que des « demi-mesures » qui ne parviendraient pas à modifier les pratiques de l'industrie ou à attirer de nouveaux clients. D'autres ont soutenu que le financement gouvernemental pour des projets de démonstration ne devrait être utilisé que pour atténuer les risques associés au développement technologique et à l'adoption rapide de nouvelles technologies; améliorer des points forts qui ont déjà fait leurs preuves; créer un contexte de collaboration; ou fournir aux praticiens du gouvernement et de l'industrie des incitatifs réels pour changer leurs façons de faire des affaires.

En général, on a suggéré que l'approche la plus efficace à l'égard des projets de démonstration consistait à appuyer les projets qui favorisent la formation de partenariats entre les gouvernements et l'industrie; qui éliminent les obstacles à l'innovation; qui incitent le secteur privé à fournir les technologies et l'expertise nécessaires pour trouver une solution aux problèmes réels du monde; qui créent un contexte d'innovation et d'expérimentation. C'est une des raisons pour lesquelles on a mentionné les Jeux Olympiques de 2010 comme une possibilité de mettre en valeur les technologies, les produits et les services de l'Ouest canadien associés à la planification d'environnements urbains durables et à la construction écologique.

Plusieurs participants ont suggéré que des projets pilotes plus réalistes verraient le jour si tous les ordres de gouvernement intégraient simplement des exigences écologiques dans leurs documents d'appel d'offres et s'ils contribuaient au marketing et à la promotion des réussites dans le secteur de la construction. Ainsi, différentes entreprises pourraient mieux participer au processus de développement technologique et de commercialisation, et se verraient comme une des pièces de la solution dans le domaine de la durabilité. Un autre des avantages de cette approche est qu'elle s'insère très bien dans le contexte des autres priorités fédérales, notamment le *Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités du Canada* et l'engagement envers l'amélioration de la qualité de vie pour les collectivités des Premières nations.

Les intervenants ont souligné que le budget du gouvernement laisse la place à un financement de 800 millions de dollars au cours des sept prochaines années pour des projets de démonstration en vue d'appuyer de nouvelles technologies environnementales. En effet, un bon nombre des treize priorités cernées par le gouvernement fédéral comme essentielles pour créer une économie durable laissent une grande place aux projets de démonstration.

Deuxième choix : Régimes réglementaires

Recommandation : Le gouvernement du Canada devrait adopter des régimes réglementaires qui favorisent le développement et le déploiement de technologies

environnementales innovatrices. Cela pourrait comprendre la révision et la mise à jour des règlements fédéraux en vigueur afin d'enlever les obstacles à l'innovation et d'augmenter les incitatifs pour la mise en application de nouvelles technologies environnementales. Cela signifierait également d'encourager des changements semblables aux régimes réglementaires provinciaux et municipaux.

Comme le mentionnaient les documents de travail qui ont mené au Forum des technologies environnementales, les entreprises du secteur de l'environnement fournissent de l'expertise, des technologies et des services à d'autres entreprises dans les secteurs de l'énergie, des ressources et de l'agriculture, à des organismes municipaux et provinciaux ainsi qu'à divers autres clients dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Les dépenses des administrations publiques locales et d'autres ordres de gouvernement ciblent surtout la gestion des déchets; les installations et les services de traitement des eaux; le contrôle, la surveillance et l'évaluation de la pollution de l'air; la pollution du bétail; les questions de santé et d'hygiène; et l'élimination des déchets dangereux.

Pour tous ces groupes de clients, on compte des consommateurs qui, à leur tour, doivent respecter un large éventail de lignes directrices et de régimes réglementaires fédéraux, provinciaux et municipaux qui varient de manière significative selon les compétences et les secteurs. Les modifications aux règlements qui régissent une industrie ou un sous-secteur peuvent entraîner des répercussions considérables pour les fournisseurs de biens et de services environnementaux. Les régimes réglementaires lourds, d'une mise en œuvre complexe ou difficiles à modifier peuvent entraver la prise de risques pour l'adoption de nouvelles solutions ou technologies fondées sur le rendement.

Les opinions varient quant à la nécessité de créer de nouveaux règlements. En général, les fournisseurs de services et de produits préfèrent des régimes réglementaires qui offrent un certain niveau de sécurité et de prévisibilité. Par contre, les utilisateurs tendent à percevoir les règlements comme un obstacle aux affaires et à penser que ces règlements devraient être maintenus à un minimum.

Ces faits sont ressortis très souvent des consultations avec des groupes de l'industrie avant, pendant et après le Forum des technologies environnementales. Les groupes de discussion de la Colombie-Britannique ont déclaré que les règlements constituaient un moyen d'augmenter fortement le marché domestique. Ces groupes ont demandé un plus grand « accent sur la durabilité » quant aux régimes réglementaires des gouvernements; le retrait des obstacles et des barrières engendrés par un respect rigide des normes; une augmentation des incitatifs fondés sur le rendement pour la mise en application de nouvelles technologies environnementales.

Les intervenants de l'Alberta ont également demandé des modifications aux règlements et une harmonisation de ces derniers, en commençant par les codes du bâtiment, afin d'apporter des changements dans l'industrie de l'habitation et de la construction et de répondre aux attentes changeantes du public.

Comme l'a indiqué l'un des participants au sondage Ipsos-Reid : « [TRADUCTION] Exiger que l'industrie fasse preuve d'efficacité énergétique en utilisant des règlements intelligents fondés sur le rendement qui obligent l'industrie à mesurer son rendement environnemental et à rendre des comptes sur ce rendement ».

Cet appel à des règlements intelligents ne pouvait arriver à un meilleur moment. Comme l'indique le Rapport final au gouvernement du Canada publié par le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (septembre 2004), les Canadiens voient maintenant une interrelation entre les buts sociaux, environnementaux et économiques. Ils croient que, en bout de ligne, les gouvernements sont responsables de la santé et de la sécurité des citoyens ainsi que de la protection de l'environnement, mais que les gouvernements peuvent exercer une certaine souplesse dans la réalisation de ces objectifs, tant et aussi longtemps qu'ils demeurent responsables des résultats.

Selon la définition du Comité, la réglementation intelligente assure la protection et crée des conditions propices. Elle suppose le recours au système réglementaire pour générer des avantages sociaux et environnementaux tout en renforçant les conditions propices à une économie concurrentielle et innovatrice qui attirera les investisseurs et les travailleurs qualifiés, et permettra aux Canadiens de maintenir un niveau de vie élevé. La réglementation doit demeurer aussi efficace que possible et n'être jamais plus compliquée ou coûteuse que nécessaire.

La réglementation intelligente est une réglementation davantage adaptée aux réalités. Un système réglementaire efficace doit se renouveler constamment et suivre le rythme des progrès scientifiques et technologiques et du développement des marchés mondiaux. La réglementation intelligente intervient rapidement et délibérément pour limiter ou éliminer les risques et pour favoriser l'innovation et les débouchés afin de permettre aux Canadiens de tirer parti des nouvelles connaissances. Il s'agit également de donner aux personnes ou aux organisations touchées par la réglementation davantage de latitude en ce qui concerne la façon d'obtenir les résultats, pour autant qu'on maintienne des normes élevées et que des mesures de reddition de comptes appropriées soient en place.¹

¹ *La réglementation intelligente : Une stratégie réglementaire pour le Canada*, Rapport final au gouvernement du Canada, Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, septembre 2004, disponible sur Internet à l'adresse <http://www.smartregulation.gc.ca/fr/index.asp>.

Troisième choix : Incitatifs fiscaux

Recommandation : Le gouvernement du Canada devrait mettre en place des incitatifs fiscaux spécifiques en vue de promouvoir l'adoption rapide des technologies environnementales. Ces incitatifs peuvent comprendre des crédits d'impôt pour l'innovation, des incitatifs par actions accréditatives, des crédits d'impôt pour l'adoption rapide de technologies environnementales, des crédits d'impôts remboursables pour des investissements ou de la recherche sur des technologies éconergétiques ou des crédits de pollution.

Le Rapport final sur le secteur des technologies environnementales de l'Ouest canadien (décembre 2003) recommandait d'examiner les avantages de l'instauration de mesures incitatives d'ordre financier dans le secteur des entreprises environnementales semblables à celles mises en place dans d'autres secteurs (p. ex. les régimes financiers offerts à l'exploitation des sables bitumineux). Les incitatifs d'ordre financier comme les crédits d'impôts provinciaux pour la R et D, les incitatifs pour l'énergie renouvelable ainsi que d'autres mesures financières doivent faire l'objet d'un examen pour cerner l'ensemble des répercussions économiques et le potentiel de développement technologique.

Au cœur de cette recommandation on décèle l'angoisse souvent exprimée dans les sondages et les consultations avant, pendant et après le Forum relativement au manque de financement disponible pour le développement et la commercialisation des technologies. Certains intervenants ont soutenu que le gouvernement devrait consacrer plus de fonds à la recherche et au développement, à des projets de démonstration et aux efforts de pénétration de marchés. D'autres ont critiqué le manque de capital de risque ou les caprices de divers programmes de soutien gouvernementaux avec lesquels il est difficile de travailler ou qui ne sont pas disponibles aux étapes les plus importantes du développement et de la commercialisation de technologies.

Dans le cadre des ateliers régionaux, les intervenants ont demandé qu'on mette en place des crédits d'impôts remboursables et des incitatifs pour les investissements dans des technologies éconergétiques en vue de surmonter les faiblesses structurelles connues dans les industries des technologies environnementales et de stimuler la création et la survie de nouvelles entreprises.

Les intervenants du Manitoba se sont dit inquiets que la conception des programmes de soutien gouvernementaux exclut certaines entreprises de cette province de l'aide financière parce que ces programmes ne tiennent pas compte des différences de tailles et de capacités des PME du Manitoba. Les intervenants de la Colombie-Britannique ont réitéré ces préoccupations en mentionnant le coût élevé des transactions; les exigences à l'emporte-pièce des gouvernements; des programmes plus adaptés aux besoins de la bureaucratie

qu'aux besoins de l'industrie; et un manque de coordination et de continuité entre les programmes.

Les intervenants de la Colombie-Britannique ont également soutenu qu'on devrait offrir un large éventail d'incitatifs afin de mieux répondre aux besoins des différentes entreprises. Ces incitatifs pourraient comprendre : des crédits pour la réduction de la pollution; des incitatifs fiscaux pour l'innovation; des incitatifs pour égaliser les chances pour les technologies énergétiques (entre l'énergie verte et l'énergie brune); des plafonds d'émissions; des incitatifs sous forme d'actions accréditives élargies; des crédits d'impôts pour l'adoption rapide de technologies environnementales; des crédits de R et D ciblés.

Les études qui ont mené au Forum sur les technologies environnementales ont permis de cerner les nombreux facteurs concourants à la difficulté d'obtenir du financement pour le développement et la commercialisation de technologies environnementales, notamment : des itinéraires de commercialisation imprévisibles; des lacunes en matière d'expérience de gestion; les risques des responsabilités; le manque de données appropriées sur le rendement technique. Tout comme très peu d'investisseurs sont prêts à financer des technologies qui n'ont pas fait leurs preuves, bon nombre de ces investisseurs évitent de financer de nouvelles entreprises qui ont peu ou pas d'expérience.

Peu de nouvelles entreprises possèdent la combinaison magique que les investisseurs institutionnels recherchent : une équipe de gestion expérimentée dans la création d'entreprises à succès; la propriété d'une technologie dans un secteur qui a un énorme potentiel sur le marché; une équipe technique de premier plan; un marché cible important; une expérience dans la vente à des clients solides; et, le plus important de tous, des rentrées de fonds potentiels dans un délai raisonnable.

Un groupe de travail sur le financement aux premières étapes (Task Force on Early Stage Funding) mené par la Sauder School of Business de l'Université de la Colombie-Britannique (et parrainé par le Conseil de recherches national du Canada, a examiné toutes les facettes du financement pour la commercialisation de technologies au Canada. Composé d'un large éventail de gestionnaires d'établissements, de décideurs politiques du gouvernement, d'universitaires et d'autres participants, le groupe de travail a travaillé à articuler des conclusions applicables sur une vaste échelle et pertinentes pour toutes les clientèles, y compris le secteur environnemental.

Le groupe de travail s'est surtout penché sur la brèche de financement entre l'étape de la recherche, où le financement gouvernemental est souvent disponible, et l'étape de la croissance, où les entreprises peuvent faire appel à un financement de risque plus traditionnel. Le groupe de travail a estimé cette brèche ou cette lacune à 5 milliards de dollars par année. Le financement de lancement offert par les investisseurs de risque en 2003 n'a atteint que 200 millions de dollars, soit à peine 5 p. 100 de tout le financement en R et D au

Canada. Cela exclut le grand nombre d'entreprises conçues au sein d'autres sociétés ou par des entrepreneurs sans aucune aide, ce qui sous-entend qu'il existe une demande encore plus forte pour du financement de commercialisation².

Le groupe de travail a recommandé que les gouvernements fédéral et provinciaux mettent en place conjointement un régime de crédit d'impôt pour l'innovation et la productivité qui permettrait d'investir dans des entreprises d'innovation ciblées qui en sont aux premières étapes et de recevoir ainsi un crédit d'impôt remboursable égal à 30 p. 100 des fonds investis.

En citant des recherches effectuées en Colombie-Britannique et ailleurs (l'Ohio, le Royaume-Uni et d'autres endroits), le groupe de travail a souligné que de tels programmes fonctionnent bien pour attirer de grands montants d'investissements personnels et du savoir-faire pour financer les premières étapes de nouvelles entreprises dans l'économie du savoir et des technologies.

Même avec un système d'incitatifs fiscaux comme celui que recommande le groupe de travail, les PME de ce secteur auront toujours besoin de mentorat et de soutien pour mieux se préparer aux difficultés de trouver du financement; de mesures pour éliminer ou réduire les facteurs de risques associés à la vérification des technologies et au développement avant la commercialisation; de soutien pour des conférences et des séminaires sur le capital de risque où des investisseurs potentiels et des clients potentiels pourraient interagir.

Pour toutes ces raisons, les incitatifs fiscaux ne suffiront pas à satisfaire tous les besoins de financement aux premières étapes des entreprises de ce secteur. D'autres mécanismes fiscaux seront nécessaires, comme des crédits d'impôts pour l'adoption rapide de technologies environnementales; des incitatifs pour la conservation de l'énergie; des mesures d'atténuation du risque pour stimuler l'adoption rapide de technologies et de produits novateurs; ainsi que des mesures d'éducation pour surmonter la résistance aux changements et augmenter la demande des consommateurs pour des solutions respectueuses de l'environnement.

Le gouvernement dispose de toute la latitude possible pour mettre en place ces autres mesures. Le budget de 2004 présente plusieurs propositions visant à améliorer l'accès à du nouveau capital de risque et à aider les entreprises (surtout les petites entreprises) à commercialiser leurs produits et services. On compte notamment les 270 millions de dollars réservés à de nouveaux investissements en capital de risque par la Banque de développement du Canada (BDC) et la Société du crédit agricole (SCA).

² *Innovation and Productivity Tax Credit ("IPTC") for Canadian Small Business*, Document de travail, Canadian Task Force on Early Stage Funding (CTFESF); Première ébauche, R4, le 29 octobre 2004.

Parmi les autres mesures du budget de 2004 qui sont pertinentes dans ce contexte (qui reflètent la vente de nos actions de Pétro Canada), on compte un montant supplémentaire de 200 millions de dollars fournis à Technologies du développement durable Canada (TDDC) ainsi qu'un engagement de 800 millions de dollars de plus au cours des sept prochaines années à l'appui des nouvelles technologies environnementales.

Approvisionnement écologique

Comme on le soulignait dans l'introduction, une quatrième recommandation a reçu assez d'appui dans les cotes combinées du sondage Ipsos-Reid (1^{er}, 2^e et 3^e choix) pour qu'elle mérite d'être intégrée dans la liste des priorités que le gouvernement fédéral devrait considérer, soit « le gouvernement du Canada devrait adopter une politique d'approvisionnement écologique ».

Bien que seulement 11 p. 100 des représentants de l'industrie interrogés dans le cadre du sondage Ipsos-Reid aient choisi cette recommandation comme la plus importante, dans l'ensemble, 41 p. 100 de ces personnes l'ont choisie comme première, deuxième ou troisième recommandation. Cela signifie que cette recommandation vient très près de leurs trois premiers choix. Toutes les autres priorités forment un troisième niveau de priorités pour les représentants de l'industrie, récoltant entre un cinquième et un quart de l'ensemble des votes.

L'approvisionnement écologique a constitué un thème constant tout au long du processus de consultation sur les technologies environnementales de l'Ouest canadien. Les intervenants de la Colombie-Britannique ont souligné que, comme le gouvernement fédéral est le plus grand propriétaire, développeur et locataire d'espaces commerciaux, on devrait exiger le respect des normes Or du système LEED dans toutes les nouvelles constructions financées par le gouvernement fédéral, surtout en ce qui a trait au renouvellement des infrastructures et aux Jeux Olympiques de 2010. Les autres régions ont exprimé une opinion très semblable.

Les intervenants de l'industrie ont applaudi les récents efforts du gouvernement pour « verdir » son fonctionnement, surtout dans le cas d'une initiative lancée en mai 2004 par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada où l'on a acheté des véhicules peu polluants, le respect des normes Or du système LEED pour de nouveaux édifices gouvernementaux, les baux écologiques pour la location d'installation, et l'adoption de normes écologiques pour les achats d'autres biens et services par le gouvernement fédéral.

La question ne touche pas que le gouvernement fédéral, car d'autres administrations et organisations publiques, comme les écoles, les hôpitaux et les universités, peuvent collectivement avoir un pouvoir d'achat capable de transformer le marché en faveur des biens et des services écologiques. Effectuer des achats écologiques (ou durables) signifie choisir des biens et des services qui

font la promotion d'une collectivité en meilleure santé et d'un environnement plus sain. On peut y arriver en intégrant des facteurs sociaux et écologiques clés avec ceux des prix et du rendement lorsque vient le temps de prendre des décisions d'approvisionnement. Un approvisionnement durable signifie que, en même temps que les coûts, on doit soupeser les répercussions environnementales et sociales des produits et des services pendant tout leur cycle de vie, du développement et de la production de ce bien à son utilisation et à l'élimination de ce qu'il en reste à la fin de son cycle de vie utile.

L'approvisionnement écologique peut également s'étendre à l'achat d'énergie propre, de produits recyclés et non toxiques, de technologies qui conservent l'énergie et l'eau, à la conception et à la construction écologiques de bâtiments, à des technologies d'information et de communication, à des produits et des services de transport durables ainsi qu'à tout un éventail d'autres services qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement.

Ce point de vue est mis en évidence dans une récente déclaration du ministre de l'Environnement à l'effet que le gouvernement fédéral prêchera par l'exemple en veillant à ce que ses édifices et ses flottes de véhicules soient le plus écologiques possible et que l'approvisionnement du gouvernement du Canada aient le moins de répercussions néfastes possible sur l'environnement.

On comprend que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada travaille actuellement à l'élaboration d'un énoncé de politique sur un approvisionnement écologique qui devrait être publié en 2006, et que le travail est effectué dans le cadre des efforts du Secrétariat du Conseil du Trésor pour mettre en œuvre sa Stratégie de développement durable (SDD), qui comprend un approvisionnement écologique.

Bien qu'ils reconnaissent que les choses bougent actuellement dans ce domaine, les intervenants de l'industrie des technologies environnementales de l'Ouest canadien consultés déclarent avoir hâte que des changements immédiats se concrétisent pour renforcer la capacité des acheteurs des secteurs public et privé de commencer à prendre des décisions d'approvisionnement qui stimuleront le développement et l'adoption rapide de nouveaux produits, technologies et services environnementaux. Ils ont aussi mentionné qu'ils souhaitent faire partie de tout effort consultatif lancé pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement durable tant avec le gouvernement fédéral qu'avec les gouvernements provinciaux.

En résumé, les intervenants de l'industrie croient que le pouvoir d'achat du gouvernement fédéral peut devenir un instrument efficace pour stimuler l'adoption rapide de produits, de services et de technologies respectueuses de l'environnement et de la conservation de l'énergie. À cette fin, on incite le gouvernement fédéral à agir rapidement et à mettre en œuvre les engagements mentionnés afin de faire de l'approvisionnement durable une réalité pour l'acquisition de bien et de services par les ministères et les organismes fédéraux. Cela exige également qu'on respecte les normes du système LEED (ou des

normes équivalentes, s'il y a lieu) pour toutes les nouvelles constructions qui reçoivent du financement fédéral.

Autres recommandations

Moins de quatre représentants de l'industrie sur dix ont accordé une cote prioritaire aux trois dernières recommandations : prendre des mesures pour réduire les risques potentiels pour ceux qui adoptent rapidement les nouvelles technologies environnementales (38 p. 100, moyenne de 6,3); fournir un soutien à des mécanismes ou des organisations qui aideront les PME dans le développement et la commercialisation de produits (33 p. 100, moyenne de 6,2); promouvoir l'élaboration d'une infrastructure commerciale qui appuierait les technologies environnementales dans l'Ouest canadien (34 p. 100, moyenne de 6,1).

Cela ne signifie pas que ces questions ne sont pas importantes ou qu'on ne doit rien faire pour régler les problèmes dans ces secteurs. En effet, pendant le Forum sur les technologies environnementales et les réunions de consultation subséquentes, de nombreux observateurs se sont dit préoccupés par le besoin de mentorat des PME dans ce secteur; les programmes gouvernementaux qui n'offrent qu'un soutien incohérent et intermittent; l'absence d'efforts cohérents pour le développement de marchés et la promotion des solutions environnementales de l'Ouest canadien à l'échelle internationale.

Bien que le présent rapport n'articule pas de recommandations spécifiques sur ces questions (pour tenir compte de la recommandation du premier ministre qui ne souhaitait pas obtenir une liste interminable), les intervenants consultés ont convenu qu'on doit porter une certaine attention à ces questions et qu'il faudrait y apporter certains changements.

Conclusion

En général, le sondage de 2004 sur l'industrie des technologies environnementales et le processus consultatif qui l'a précédé ont fourni un excellent fondement pour réagir au défi lancé par le premier ministre en décembre 2003, soit de présenter des propositions claires et précises sur les moyens que le gouvernement fédéral peut prendre pour stimuler l'industrie.

Le premier ministre a demandé aux participants de lui présenter des suggestions concrètes, et les intervenants de l'Ouest canadien ont répondu à l'appel. Les recommandations mentionnées ci-dessus visent non seulement à offrir une certaine orientation au gouvernement fédéral dans ses efforts pour créer un Canada plus durable, mais également à positionner le secteur environnemental de l'Ouest canadien de manière à ce qu'il puisse mieux contribuer à la vision du premier ministre.

Annexe I

Le processus de validation

Le défi posé à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada consistait à vérifier l'ébauche des recommandations dans le contexte national avant de recommander de nouvelles initiatives de développement des technologies environnementales qui ont des implications pour les différentes provinces, l'ensemble de l'Ouest canadien ou l'ensemble du pays.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada est sensible au fait que la vision à long terme pour le secteur environnemental de l'Ouest ne doit pas être compromis par des « propositions gagnantes à court terme » conçues pour satisfaire les attentes élevées des participants au Forum. Par conséquent, le ministère a élargi la base des consultations pour articuler un ensemble clair de recommandations fondées sur un consensus plus vaste dans chaque région.

Le processus choisi comprenait trois phases :

- ❖ Un ensemble de tables rondes de l'industrie dans chaque province;
- ❖ Un sondage électronique mené par **Ipsos-Reid Corporation**, avec l'appui de la **GLOBE Foundation of Canada**;
- ❖ Une ronde finale de consultations afin d'examiner les conclusions du sondage exposées dans un rapport sommaire préparé par la GLOBE Foundation (le présent document).

La première phase a eu lieu de la mi-août au début de septembre 2004. Des représentants de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada ont tenu des ateliers de discussion dans les quatre provinces de l'Ouest pour cerner les options stratégiques prioritaires que le gouvernement fédéral pourrait adopter en vue d'aider l'industrie des technologies environnementales. Ces ateliers ont également aidé à concevoir le questionnaire de sondage sur le Web, surtout pour choisir les sept ou huit options clés à examiner.

Ipsos-Reid a préparé un ensemble de lignes directrices suggérées pour les ateliers afin que les discussions se déroulent dans un cadre semblable dans les différentes provinces. Après avoir reçu les documents résumant les discussions dans les ateliers, Ipsos-Reid, en collaboration avec la Globe Foundation, a retravaillé les principales options à inclure dans le questionnaire de sondage pour la phase 2 du processus de validation.

Avant de lancer le sondage en place, Ipsos-Reid a tenu un ensemble de consultations avec le personnel de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada dans les quatre provinces en vue de mettre la touche finale aux

descriptions des options. Cette étape était essentielle parce que les descriptions devaient être claires, faciles à comprendre et axées sur des questions que les représentants de l'industrie des différentes provinces pouvaient identifier rapidement.

Les recommandations proposées

Les recommandations mises de l'avant pour le processus de validation étaient les suivantes :

1. **Le gouvernement du Canada devrait : mettre en place des incitatifs fiscaux en vue de promouvoir l'adoption rapide des technologies environnementales.** Cela comprend un large éventail d'incitatifs, notamment des incitatifs pour l'innovation, des actions accréditatives, des crédits d'impôts pour l'adoption rapide de technologies environnementales, des crédits d'impôts remboursables pour des investissements ou de la recherche dans le domaine des technologies éconergétiques, ou des crédits de pollution.
2. **Le gouvernement du Canada devrait : offrir du soutien aux mécanismes ou aux organisations qui aideront les PME dans le développement et la commercialisation de produits.** Cela aidera, par exemple, les petites et moyennes entreprises dans leurs activités d'évaluation des marchés, de planification d'entreprise et de développement de produits afin qu'elles puissent cerner les marchés et introduire leurs produits sur le marché.
3. **Le gouvernement du Canada devrait : promouvoir l'élaboration d'une infrastructure commerciale qui appuierait le développement de technologies environnementales dans l'Ouest canadien.** Cela signifierait appuyer l'élaboration d'une infrastructure (par exemple des réseaux ou des centres de développement de technologies) qui pourrait agir comme un module d'expertise en vue de promouvoir de nouveaux partenariats entre les entreprises et le gouvernement, et d'aider à la commercialisation de technologies environnementales.
4. **Le gouvernement du Canada devrait : fournir du soutien et du financement à des projets de démonstration.** Cela signifierait fournir les cadres financiers et réglementaires nécessaires à l'élaboration de projets spécifiques qui permettraient de mettre à l'essai et en valeur des produits et des solutions de technologies environnementales, lesquels peuvent améliorer la qualité de vie dans les villes et les collectivités du Canada et d'ailleurs.
5. **Le gouvernement du Canada devrait : prendre des mesures pour atténuer les risques potentiels pour les adoptants précoces de nouvelles technologies environnementales.** Cela peut inclure l'adoption d'une politique visant à ce que le gouvernement soit le premier à acquérir de nouvelles technologies en vue d'aider au développement et à la commercialisation de ces nouveaux

produits, ou l'offre d'une prime pour couvrir les coûts marginaux de l'adoption de nouvelles technologies.

6. **Le gouvernement du Canada devrait : adopter une politique d'approvisionnement écologique au sein du gouvernement.** Le gouvernement entreprendrait la révision de ses politiques d'approvisionnement afin de viser à acquérir des biens et des services durables. Cela pourrait comprendre l'adoption des normes Or du système LEED pour toutes les nouvelles constructions recevant un financement du gouvernement fédéral; l'achat de papier recyclé seulement; l'achat de véhicules peu polluants seulement; un lien établi par le gouvernement entre les normes de développement durable et les grands investissements en matière d'infrastructures, comme les Jeux Olympiques de 2010.
7. **Le gouvernement du Canada devrait : améliorer l'accès aux programmes de financement gouvernementaux.** Cela pourrait inclure la révision de la conception des programmes de soutien fédéraux actuels ou la rationalisation et l'intégration de ces programmes pour les rendre plus faciles à comprendre et faciliter la présentation de demandes ainsi que pour aider les entreprises et d'autres organisations à satisfaire les exigences pour l'admissibilité aux programmes.
8. **Le gouvernement du Canada devrait : adopter des régimes réglementaires qui favoriseraient le développement de technologies environnementales.** Cela pourrait comprendre une révision et une mise à jour des règlements fédéraux afin de retirer les obstacles et les barrières à l'innovation, et d'augmenter les incitatifs pour la mise en application de nouvelles technologies environnementales. Cela signifierait également inciter les administrations provinciales et municipales à modifier leurs régimes réglementaires.

Profil du sondage de l'industrie

En plus des questions sur les choix pour les recommandations, Ipsos-Reid a intégré un certain nombre de questions en vue d'établir un profil du contexte et des diagnostics sur l'industrie des technologies environnementales. Ces questions visaient à recueillir les points de vue des participants sur l'état général de l'industrie des technologies environnementales ainsi que leurs attentes relativement à leur propre entreprise, dans le cas de ceux qui en possédaient une. Ces questions devaient faire l'objet de recoupement avec divers paramètres sur les entreprises des participants (c.-à-d. la taille, les marchés, les sous-secteurs, etc.).

L'échantillon du sondage provenait de divers éléments de l'industrie, notamment :

- ❖ Eau (c.-à-d. approvisionnement en eau, conservation, gestion des eaux usées, traitement des eaux usées).
- ❖ Air (c.-à-d. contrôle de la pollution de l'air, surveillance ou gestion de la qualité de l'air).
- ❖ Déchets (c.-à-d. gestion des déchets dangereux et non dangereux, restauration ou traitement des sols, eaux de surface, eau de mer et eaux souterraines).
- ❖ Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (c.-à-d. énergie solaire et éolienne, piles à combustible, technologies de combustibles de remplacement, production combinée, collecte du méthane, etc.).
- ❖ Technologies analytiques (c.-à-d. logiciels de surveillance de l'environnement, analyse en laboratoire, évaluation du risque).
- ❖ Autres biens environnementaux (c.-à-d. atténuation des bruits et des vibrations, autres systèmes ou équipements).
- ❖ Construction écologique.
- ❖ Recherche et développement (c.-à-d. recherche et développement en technologies environnementales).
- ❖ Services d'analyse et de génie-conseil (c.-à-d. génie-conseil, services d'analyse, collecte et analyse de données).
- ❖ Systèmes de gestion de l'environnement.
- ❖ Infrastructure de l'information environnementale.
- ❖ Planification durable, développement urbain et services de soutien.
- ❖ Services de transport écologiques.

Au total, on a invité 197 représentants du secteur des technologies environnementales à participer au sondage.

Résultats du sondage³

Le sondage sur le Web a été mené du 13 octobre au 1^{er} novembre 2004. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a fait parvenir des lettres à des représentants de l'industrie de partout dans l'Ouest pour les inviter à répondre à ce sondage sur le Web. En tout, 68 des 197 personnes invitées ont répondu au sondage (un taux de réponse de 35 p. 100). Ipsos-Reid est sûr à 95 p. 100 que les

³ Résultats tirés de : *Environmental Technology Industry Web Survey Report of Findings (2004)*, Ipsos-Reid, le 15 novembre 2004.

résultats du sondage sont à +9,6 points de pourcentage de ce qu'ils auraient été si les 197 représentants avaient participé.

Les principaux résultats du sondage sont les suivants :

Les deux premières recommandations cernées par les représentants de l'industrie comme prioritaires pour le gouvernement fédéral sont les suivantes :

- ❖ Fournir du soutien et du financement à des projets de démonstration (61 p. 100, moyenne de 7,3);
- ❖ Adopter des régimes réglementaires qui favorisent le développement de technologies environnementales (59 p. 100, moyenne de 7,6).

Dans les deux cas, environ six participants sur dix ont accordé la plus grande importance à ces recommandations (c.-à-d. 8, 9 ou 10 sur l'échelle), et leur ont accordé une cote moyenne plus élevée que toutes les autres options⁴.

La troisième recommandation incluse dans la liste des grandes priorités est la suivante :

- ❖ Mettre en place des incitatifs fiscaux spécifiques en vue de promouvoir l'adoption rapide des technologies environnementales.

À peine moins de la moitié des représentants de l'industrie interrogés (49 p. 100) ont accordé une cote de 8, 9 ou 10, pour une cote moyenne de 7,2.

Lorsqu'on leur a demandé de cerner les options sur lesquelles le gouvernement fédéral devrait agir en premier et avec le plus d'urgence, les représentants de l'industrie ont identifié les trois mêmes options : adopter des régimes réglementaires qui favorisent le développement de technologies environnementales (25 p. 100 ont voté pour cette recommandation comme premier choix); mettre en place des incitatifs fiscaux spécifiques en vue de promouvoir l'adoption rapide des technologies environnementale (17 p. 100); fournir du soutien et du financement à des projets de démonstration (16 p. 100).

Dans l'ensemble, une plus grande proportion de représentants de l'industrie ont aussi choisi ces mêmes trois options comme deuxième et troisième choix pour une action immédiate du gouvernement fédéral. Par conséquent, lorsqu'on

⁴ Les pourcentages de 61 et 59 p. 100 signifient que six représentants de l'industrie sur 10 étaient d'avis que le gouvernement fédéral devrait accorder la plus grande priorité à un soutien et à un financement des projets de démonstration et à l'adoption de régimes réglementaires favorisant le développement de technologies environnementales. La cote moyenne représente simplement la moyenne des points attribués, sur une échelle de 10 semblable pour toutes les options. Une cote moyenne plus élevée signifie qu'une plus grande proportion de représentants de l'industrie ont donné une cote d'importance élevée à ces deux options.

rassemble les votes pour le premier, le deuxième et le troisième choix, près de 6 participants sur 10 ont exprimé qu'ils souhaitaient que le gouvernement agisse sur les régimes réglementaires (53 p. 100) et les projets de démonstration (57 p. 100), et près de la moitié sur les incitatifs fiscaux (49 p. 100).

Un quatrième choix se démarque pour les cotes combinées :

- ❖ Adopter une politique d'approvisionnement écologique pour les achats du gouvernement.

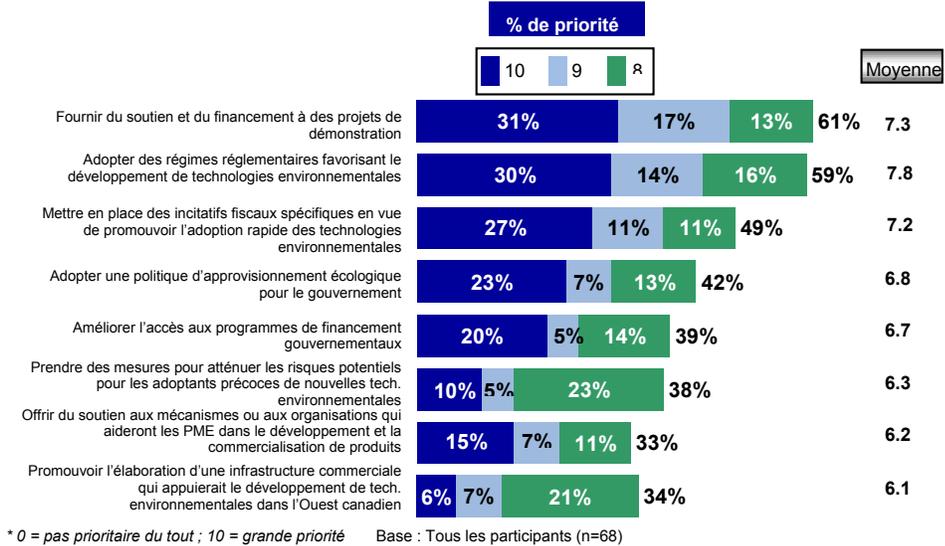
Bien que seulement 11 p. 100 des représentants de l'industrie interrogés aient choisi cette recommandation comme premier choix, 41 p. 100 d'entre eux l'ont choisi dans l'ensemble comme premier, deuxième et troisième choix. Cela signifie que cette recommandation arrive tout près des trois premières.

Enfin, moins de quatre représentants sur dix ont accordé une cote prioritaire aux quatre dernières options : améliorer l'accès aux programmes de financement du gouvernement (39 p. 100, moyenne de 6,7); prendre des mesures pour atténuer les risques potentiels pour les adoptants précoces de nouvelles technologies environnementales (38 p. 100, moyenne de 6,3); offrir du soutien aux mécanismes ou aux organisations qui aideront les PME dans le développement et la commercialisation de produits (33 p. 100, moyenne de 6,2); promouvoir l'élaboration d'une infrastructure commerciale qui appuierait le développement de technologies environnementales dans l'Ouest canadien (34 p. 100, moyenne de 6,1).

Les tableaux ci-dessous résument les résultats généraux du sondage.

Évaluation générale des options stratégiques

Maintenant que vous avez lu les options stratégiques suggérées, veuillez leur accorder une cote de 1 à 10 selon le niveau de priorité que vous souhaitez que le gouvernement fédéral lui consacre.



Priorité des options

Veillez maintenant choisir trois options stratégiques auxquelles le gouvernement fédéral devrait accorder la plus grande priorité pour l'industrie des technologies environnementales, c.-à-d. sur lesquelles le gouvernement devrait agir en premier et de manière urgente.

1er choix 2e choix 3e choix



Base: All respondents (n=68)

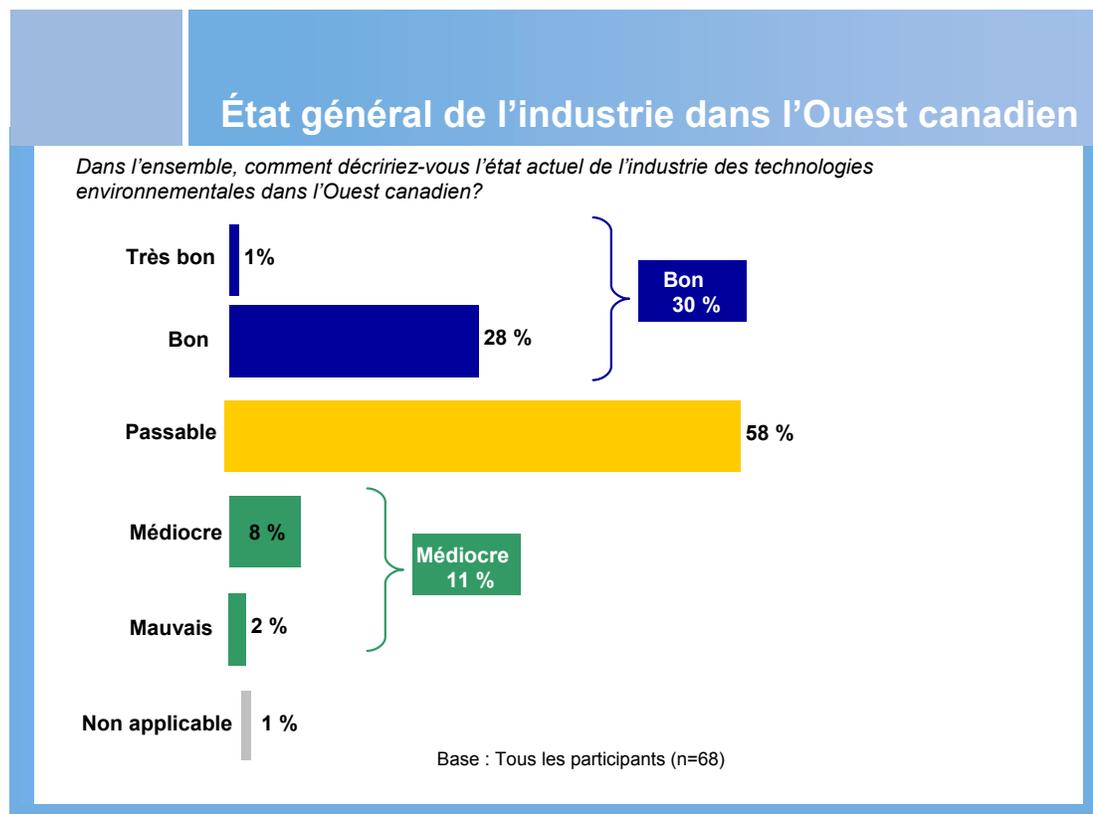
Annexe II

Perceptions de l'industrie environnementale de l'Ouest canadien

Le sondage de 2004 de l'industrie des technologies environnementales mené sur Internet intégrait un certain nombre de questions visant à mieux comprendre le contexte du secteur des technologies environnementales de l'Ouest canadien. Le profil des principales caractéristiques de l'industrie qui en découle offre une meilleure compréhension des perceptions des intervenants de cette industrie et de ce dont cette industrie a besoin pour augmenter sa capacité concurrentielle. Voici les principaux résultats de ces questions.

- Aucun modèle unique d'entreprise ne domine l'industrie des technologies environnementales dans l'Ouest canadien. Un total de 34 p. 100 des participants possèdent leur propre entreprise, alors que 26 p. 100 affirment qu'ils travaillent dans une université, un institut de recherche ou une organisation sans but lucratif. Deux leaders dans l'industrie sur dix (18 p. 100) travaillent pour une société ou une entreprise.
- Quant à la taille de l'entreprise, l'industrie des technologies environnementales de l'Ouest canadien se divise de manière assez égale entre les petites entreprises (48 p. 100; 14 p. 100 sont des travailleurs autonomes et 34 p. 100 sont des entreprises de moins de 10 employés) et les entreprises de taille moyenne (51 p. 100; 28 p. 100 sont des entreprises de 10 à 50 employés et 23 p. 100 ont 51 employés et plus).
- Les entreprises et les organisations du secteur des technologies environnementales dans l'Ouest canadien travaillent dans une multitude de secteurs technologiques (dont le principal est celui des technologies associées aux émissions de gaz à effet de serre). Sept dirigeants de l'industrie sur dix (71 p. 100) travaillent au développement et à l'étude de technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Une proportion semblable (50 et 52 p. 100 respectivement) travaille dans la recherche et développement, d'une part, et dans les eaux, d'autre part.
- Environ quatre dirigeants de l'industrie sur dix travaillent dans les secteurs de l'air (38 p. 100), de la planification durable, du développement urbain et des services de soutien (40 p. 100), et des déchets (39 p. 100).
- Les autres secteurs comprennent le génie-conseil et les services d'analyse (36 p. 100), les technologies d'analyse (29 p. 100) et les systèmes de gestion environnementale (23 p. 100).

Dans l'ensemble, les participants de l'industrie ont exprimé des points de vue assez tièdes sur l'état actuel de l'industrie des technologies environnementales. Lorsque nous les avons interrogés à ce sujet, la majorité des dirigeants de l'industrie (58 p. 100) l'ont décrit comme « passable ». Trois dirigeants sur dix (30 p. 100) l'ont décrit comme « très bon » ou « bon ». À peine 11 p. 100 des dirigeants de l'industrie croient que l'état de l'industrie des technologies environnementales est « médiocre » (8 p. 100) ou « assez mauvais » (2 p. 100).



Lorsqu'on aborde la question de l'état actuel des activités commerciales dans l'industrie des technologies environnementales, on comprend rapidement que les représentants sont beaucoup plus satisfaits des activités commerciales de leur propre entreprise que de l'état de l'industrie en général.

Au total, trois quarts (75 p. 100) des participants qui possèdent leur propre entreprise qualifient l'état actuel de leurs propres activités commerciales de florissant (« très bon » ou « bon »). Une autre partie de ces participants (17 p. 100)

lui ont attribué le qualificatif de « passable ». Par ailleurs, à peine 3 p. 100 de ces représentants de l'industrie ont déclaré que l'état de leurs activités commerciales était « médiocre ».

Le graphique ci-dessous présente les résultats sur cette question.

